

Séance Du lundi 15 gbre 1925.

Présidence de M. Milliet - Lacroix,  
Vice - Président.

Sont présents: M. M. Aimonod, Astier,  
Barbier, Beauvisage, Boudenoot, Cazenave,  
Deville, Dupont, Albert Girard, Maurice Faure,  
Guiller, Gervais, Chastinet, Jeanneney,  
Lhintillac, Lhopiteau, Doumer, Loutès,  
Michel, Puchot, Petitjean, Payronnet, Steeg,  
De Selves, Couron, Crouillot, Chiery.

M. Ribot, ministre des finances, assiste  
à la séance.

M. Chastinet adresse d'abord une  
question à M. le ministre au sujet de la façon  
dont sont timbrés les bons de la Défense nationale  
qui pourraient donner lieu à une contrefaçon  
facile. Il estime que c'est le timbre sec qui  
constitue la meilleure garantie contre toute  
contrefaçon et constate que ces derniers sont le  
moyen qu'on propose d'employer pour les  
bons dont il s'agit.

M. le ministre répond que s'il avait  
été prévenu de cette question, il pourrait lui  
donner des explications à ce sujet. Il ajoute  
seulement que l'Administration des finances

ne possède pas de machines assez perfectionnées pour employer le système préconisé par M. Chastenot.

M. Chastenot réplique qu'il a voulu seulement appeler son attention sur cette question.

M. le ministre répond ensuite à diverses questions qui lui sont adressées par M. M. Lintilhac, Perchet, Astier et Doumer et fait connaître qu'il déposera demain sur le bureau du Sénat le projet d'emprunt en demandant qu'il soit discuté par la haute assemblée non pas jeudi, mais demain.

Paris, une discussion engagée entre M. M. Chastenot, le ministre, Dupont et Lintilhac sur la raréfaction de la monnaie de billon.

M. Chastenot demande à M. le ministre s'il ne serait pas possible de frapper de la monnaie de billon avec un métal moins lourd que le bronze.

M. le ministre répond qu'il avait pensé à faire frapper de la monnaie de billon avec un métal moins lourd, c'est à dire avec du cuivre laminé; on possède un nombre de presses suffisant pour le faire, mais on ne

possède pas le métal. On frappe en ce moment le plus grand nombre de pièces possible avec le peu de nickel qui reste, mais on ce qui concerne la frappe de pièces en cuivre, il a engagé avec l'Espagne des négociations qui n'aboutissent pas.

M. Courron appelle l'attention de M. le ministre sur la difficulté qu'éprouvent, paraît-il, les détenteurs de titres étrangers, particulièrement de titres américains et japonais à les vendre. Cependant, ~~comme~~ <sup>comme</sup> le moratorium des loyers ne facilite pas ces opérations, il faudrait cependant se créer des disponibilités pour la réalisation de cet emprunt et la reprise de la vie économique.

M. le ministre répond qu'il n'a rien à répondre sur ce point si ce n'est qu'il est bien difficile, en ce moment, de créer des disponibilités.

M. Payronnet indique à M. le ministre qu'il serait peut-être possible de réaliser une petite économie sur les fonctionnaires mobilisés et qui touchent un traitement.

M. le Président remercie de ses observations M. le ministre qui se retire.

M. Simon, rapporteur général —

Donne lecture du rapport qu'il a préparé  
sur le projet d'emprunt sur lequel on vient  
d'entendre M. le ministre des finances.

A la suite d'une discussion à laquelle  
prennent part M. M. Lintilhac et Doumer  
Perchet, De Selves et Barbier, M. le  
rapporteur général s'engage à introduire  
dans son rapport les modifications demandées.

Le rapport est ensuite mis aux voix  
et adopté.

M. De Selves demande à la commission  
de mettre à l'ordre du jour de la prochaine  
séance l'examen du projet relatif au moratoire  
des loyers.

M. le Président fait observer que ce  
projet est en discussion à la Chambre et  
qu'il conviendrait d'attendre qu'elle en ait  
terminé l'examen.

L'examen du projet en question est  
renvoyé à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures.